

VIDE-GRENIER

Dimanche 18 Octobre 2026

La Pléiade - ALLEVARD



Organisé par l'APEL St Hugues - Ecole Saint Hugues

18 Avenue Louis Gerin – 38580 Allevard apelsthugues@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom.....
Né(e) le.....à.....Dpt.....
Adresse.....
CP.....Ville.....
Mail.....Tél.....

Cochez la case qui vous concerne ci-après :

☐ O - Carte d'identité N°.....

☐ O - Passeport N°.....

Déclare sur l'honneur :

- être un particulier et ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir reçu le règlement du vide-grenier ci-joint, **l'avoir lu, l'accepter et le respecter**

Réservation :

1 Table + 1 Chaise = 7€ (1 Table = environ 2m)

Je réserve.....table(s) et.....chaise(s)

Je joins : -mon règlement par chèque de€

-une copie de ma pièce d'identité Recto/Verso

-un chèque de caution de 10€

Règlement **UNIQUEMENT** par chèque à l'ordre de "APEL St Hugues"

Fait à.....

Le.....

Signature de l'exposant : (Précédée de la mention "lu et approuvé")

Dossier à envoyer ou déposer uniquement à l'adresse :

APEL ST HUGUES 18 Avenue Louis Gerin 38580 ALLEVARD

La présente attestation ainsi que la copie recto-verso de la pièce d'identité doivent être remis à l'organisateur qui les joindra au registre pour remise aux autorités administratives

RÈGLEMENT

Vide-Grenier du **Dimanche 18 Octobre 2026**

Organisé par l'APEL St Hugues - Salle de La Pléiade à Allevard

1- GENERALITES

Le vide-grenier est strictement réservé aux particuliers. Il est réservé uniquement à la vente d'objets personnels et usagés.

Une réservation est effective seulement lorsque l'organisateur a reçu les documents listés ci-dessous et adressés au : 18 Avenue Louis Gerin 38580 ALLEVARD (Boîte aux lettres NOIRE dans la petite impasse qui longe l'école)

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.
- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité recto verso (passeport ou carte d'identité).
- Le règlement correspondant à la réservation **uniquement par chèque** libellé à l'ordre de "APEL St Hugues".
- Un chèque de caution de 10€ (voir rubrique « Utilisation de l'emplacement »)

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé dès réception de tous ces éléments.

2 - LE VIDE GRENIER

La vente des objets se déroule de 9h00 à 17h00.

Le tarif est fixé à 7 euros l'emplacement, comprenant 1 table (environ 2 m) + 1 chaise.

La réservation d'emplacement est possible jusqu'au **9 octobre 2026** avec l'envoi des documents demandés.

Aucune réservation ne sera acceptée après le 9 octobre 2026 ou s'il manque des documents.

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs qui sera transmis aux autorités administratives dès la fin de la manifestation.

3 – INSTALLATION

L'accueil des exposants pour le vide-grenier commencera à partir de 07h00.

Se présenter muni de l'original de la pièce d'identité ; un membre de l'association vous indiquera votre emplacement.

Nous vous demandons de respecter les limites établies et l'emplacement qui vous a été attribué.

4 – RESPONSABILITES

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire durant la durée du vide-grenier, y compris au moment du déballage et du rangement.

5 - UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement doit être occupé par un seul exposant.

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h00 sera considéré comme libre.

Pas d'utilisation d'électricité sur les emplacements dans la salle. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre à la fin de la journée.

Il est INTERDIT de laisser ses invendus et déchets dans les poubelles du complexe de La Pléiade, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

Le site sera sous surveillance.

Chacun devra également ranger sa chaise et sa table à l'entrée de la salle à la fin du vide-grenier.

En cas de non-respect de ces règles, votre chèque de caution de 10€ sera encaissé.

6- ANNULATION

Dans le cas de non-participation de l'inscrit, les emplacements ne seront pas remboursés (sauf caution).

Seule l'annulation de la manifestation par l'organisateur autorise le remboursement.

Les désistements de dernière minute, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas acceptés.

Bon VIDE GRENIER à tous !

L'APEL St-Hugues ALLEVARD